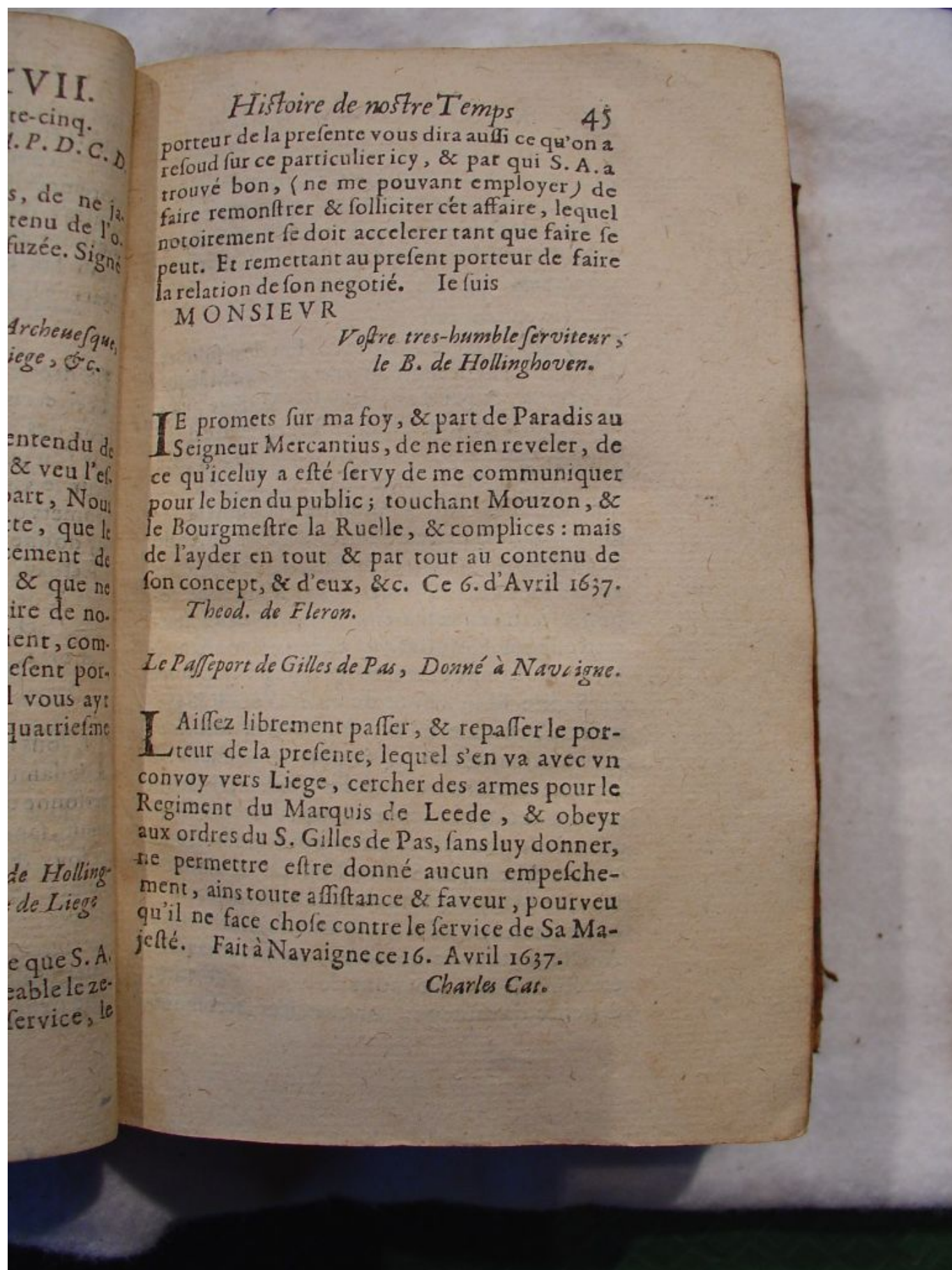


1637\_045.jpg



# *Histoire de nostre Temps*

45

porteur de la presente vous dira aussi ce qu'on a  
resoud sur ce particulier icy, & par qui S. A. a  
trouvé bon, ( ne me pouvant employer ) de  
faire remonstrer & solliciter cét affaire, lequel  
notoirement se doit accelerer tant que faire se  
peut. Et remettant au present porteur de faire  
la relation de son negocié. Je suis

MONSIEUR

*Vostre tres-humble serviteur,  
le B. de Hollinghoven.*

**I**E promets sur ma foy, & part de Paradis au  
Seigneur Mercantius, de ne rien reveler, de  
ce qu'iceluy a esté servy de me communiquer  
pour le bien du public; touchant Mouzon, &  
le Bourgmestre la Ruelle, & complices: mais  
de l'ayder en tout & par tout au contenu de  
son concept, & d'eux, &c. Ce 6. d'Avril 1637.

*Theod. de Fleron.*

*Le Passeport de Gilles de Pas, Donné à Navaigne.*

**L**aissez librement passer, & repasser le por-  
teur de la presente, lequel s'en va avec vn  
convoy vers Liege, chercher des armes pour le  
Regiment du Marquis de Leede, & obeyr  
aux ordres du S. Gilles de Pas, sans luy donner,  
ne permettre estre donné aucun empesche-  
ment, ains toute assistance & faveur, pourveu  
qu'il ne face chose contre le service de Sa Ma-  
jesté. Fait à Navaigne ce 16. Avril 1637.

*Charles Cat.*



1637\_046.jpg



46 M. DC. XXXVII.

*Copie de la lettre escrete par le Comte de Vvarfuzée, qu'il avoit desseigné envoyer à S. A. l'Ele. teur de Cologne, & qu'il tenoit escrete toute preste à envoyer apres l'assassinat, mais il fut prevenu.*

**M**ONSEIGNEUR, Par les soldats que j'ay accepté au service de Sa Majesté Imperiale, & par ordre de Sadite Majesté, j'ay fait mourir ce jourd'huy le Bourgmestre de la Ruelle, ayant auparavant esté confessé, & fort bien resigné à la volonté de Dieu, & de Sadite Majesté. J'ay aussi fait prendre prisonniers par ordre, & de la part de Sadite Majesté, l'Abbé de Mouzon, Monsieur de Saizan, & plusieurs autres, les faisant garder avec l'assurance requise, & si j'eusse seulement retardé deux heures à effectuer le susdit exploit, j'estoy assuré-ment un homme mort au tres-grand deservice de Sadite Majesté, & de vostre Altesse Serenissime, comme bien tost elle sera informée plus particulièrement, & plus amplement: Il est fort à craindre que les François feront mourir mon fils unique, mais je suis bien-ayse de le pouvoir sacrifier pour le service de Vostre Altesse, de Sadite Majesté, & de mon Roy, & j'ray continuant à faire leur service, & ne faudray d'advertir journellement Vostre Altesse de tout ce qui se passera. & auray peu effectuer, n'ayant pour le present le loisir d'escrire davantage: Sur ce baissant tres-hum-

blement  
reray to

M

De Lie  
d'Avril

Au do  
ren

Et esto  
cets

Copie a  
pit

M

& se p

du Bou

quand

ayant

Ruelle

riale,

bien re

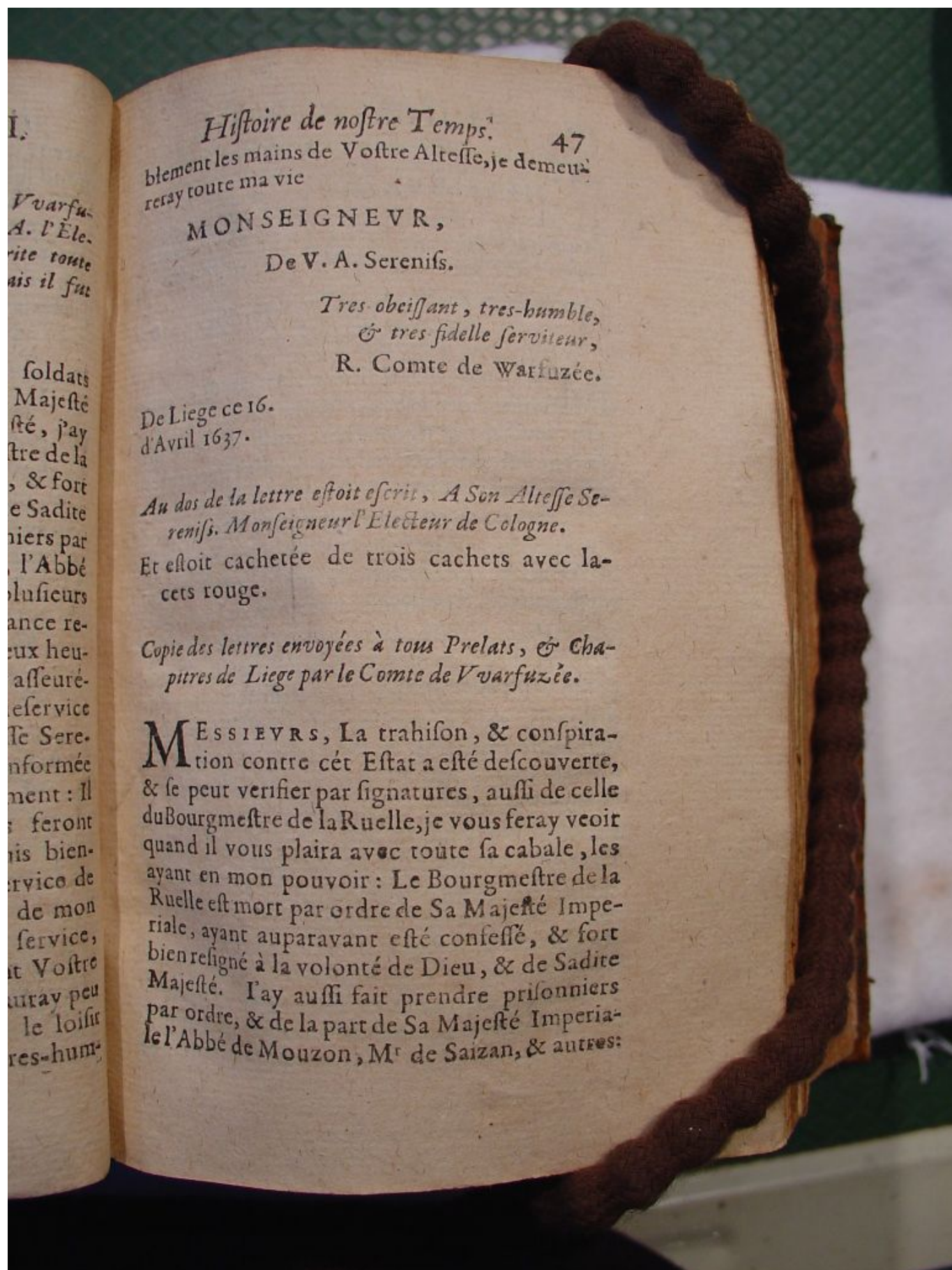
Majes

par or

le l'Ab

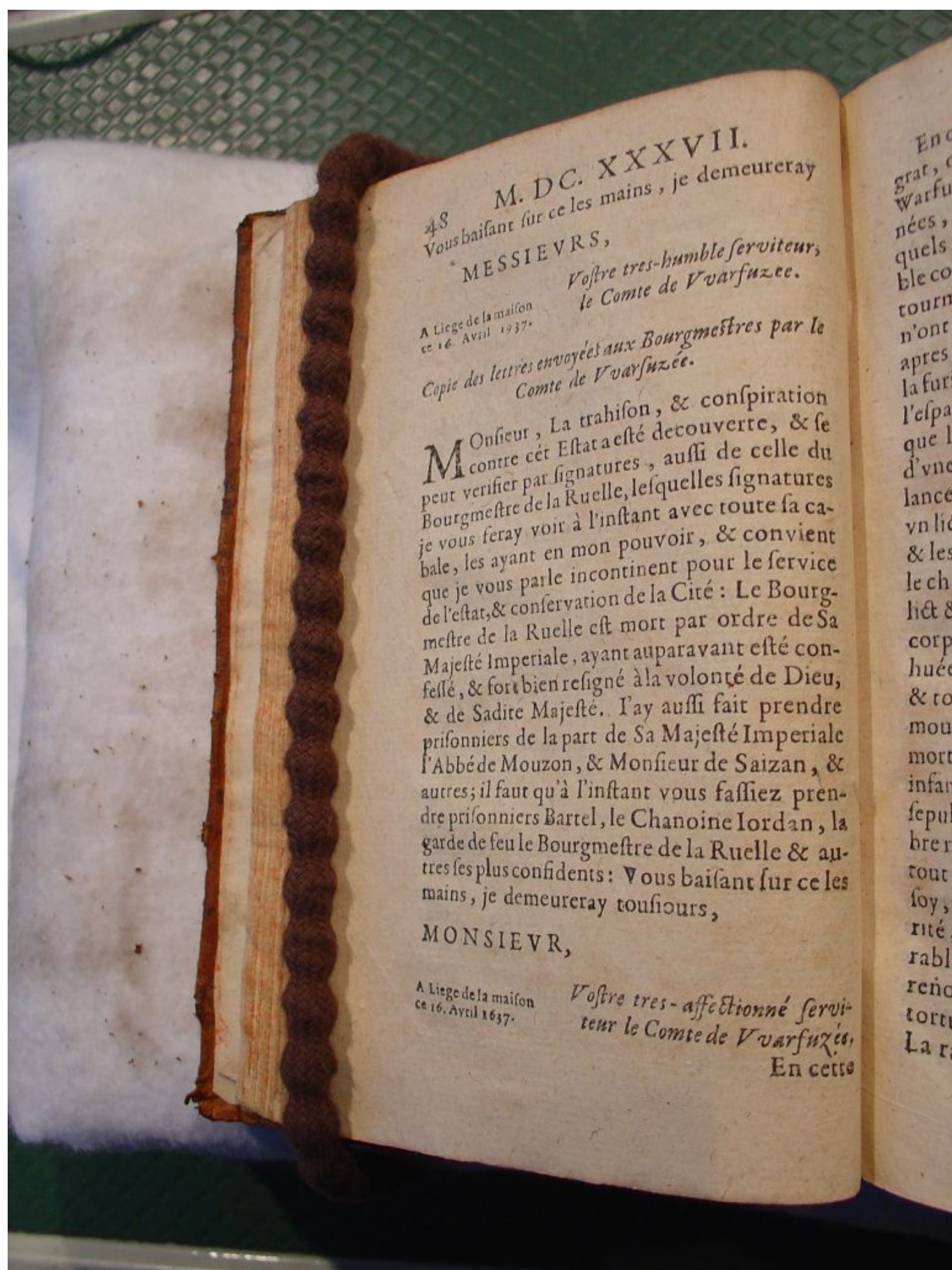


1637\_047.jpg



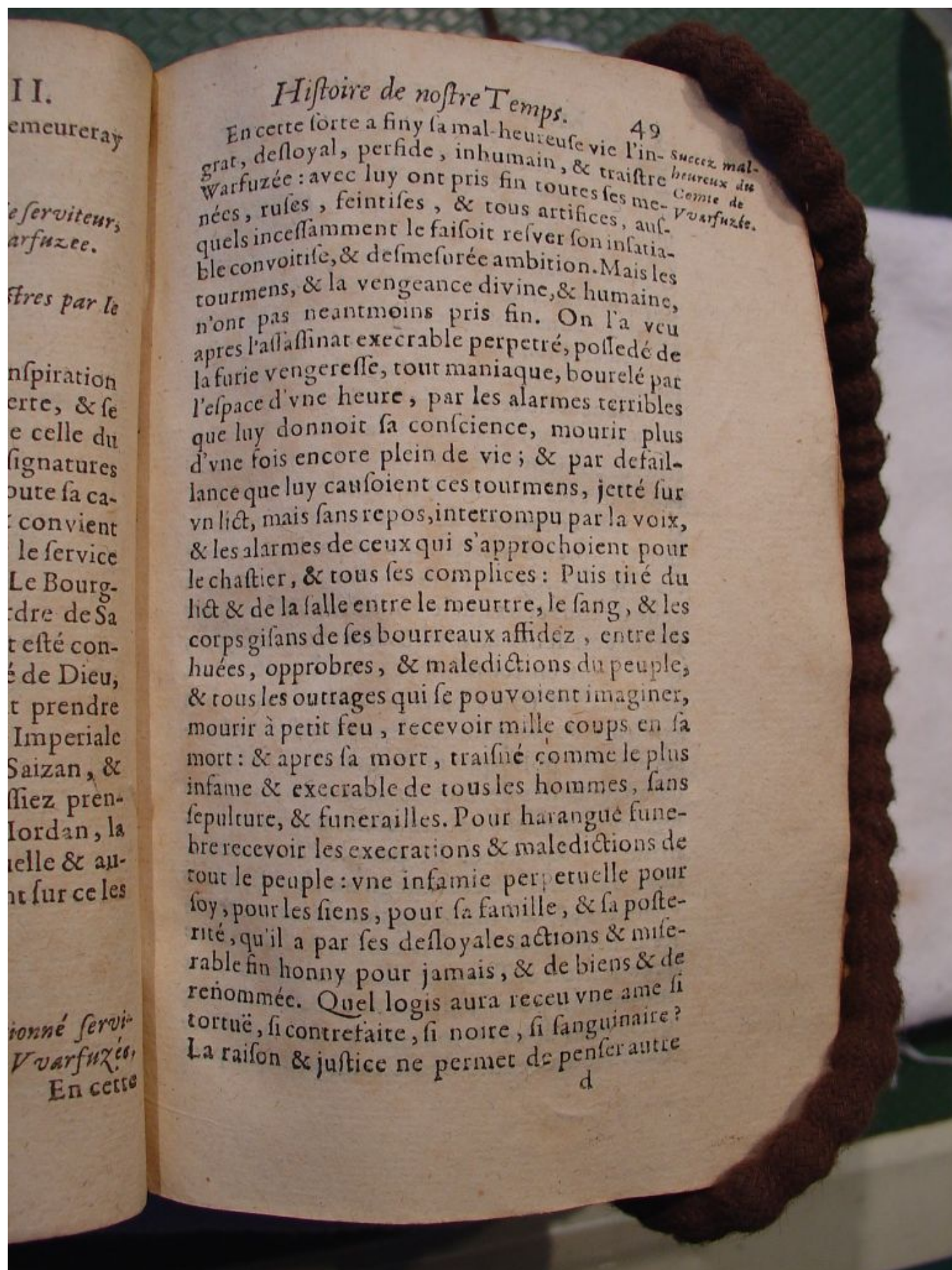


1637\_048.jpg





1637\_049.jpg



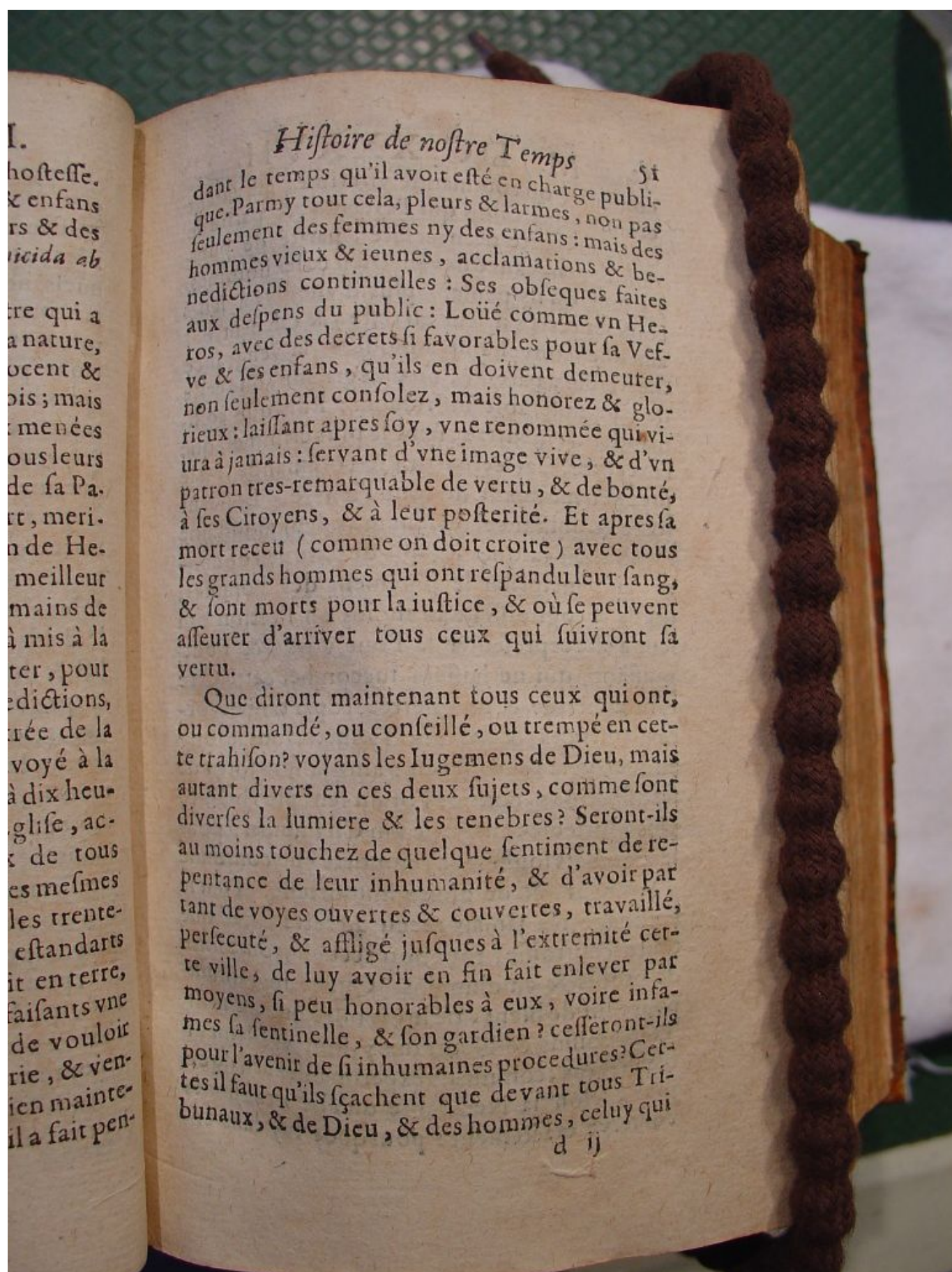


1637\_050.jpg





1637\_051.jpg





1637\_052.jpg

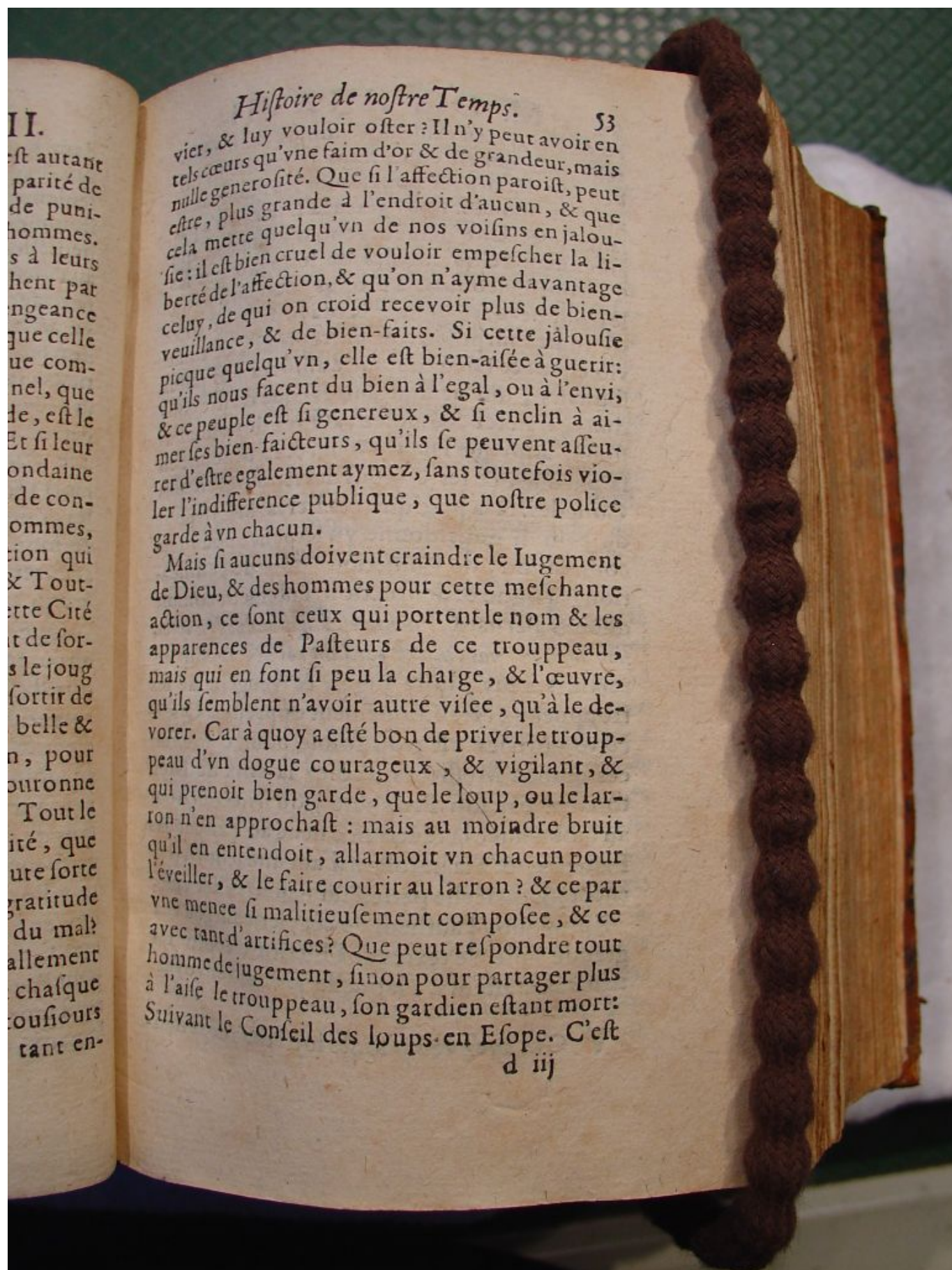


52 M. DC. XXXVII.  
 conseil, ou commande vn crime, est autant  
 criminel que celui qui l'exécute, & parité de  
 crime emporte de nécessité, parité de puni-  
 tion, & vengeance devant Dieu & les hommes.  
 Partant qu'ils pensent plus d'une fois à leurs  
 consciences (s'il leur en reste) & taschent par  
 amende convenable à moderer la vengeance  
 inevitable, pareille, ou plus grande, que celle  
 de leur miserable instrument: Puis que com-  
 mander vn meurtre, semble plus criminel, que  
 l'exécuter. Car celui qui le commande, est le  
 premier mouvant de tout l'œuvre. Et si leur  
 force & puissance, ou leur grandeur mondaine  
 les abusent iusques là, que de faire peu de con-  
 te, ains mespriser le jugement des hommes,  
 qu'ils recognoissent au moins en l'action qui  
 leur a esté représentée le Tout voyant, & Tout-  
 puissant, qui ne laissera succomber cette Cité  
 tant aguettée, & muguettée, & par tant de for-  
 te de menées, & par tant d'années, sous le joug  
 auquel on la veut asservir: ains la fera sortir de  
 ses afflictions, comme l'or du feu, plus belle &  
 plus glorieuse: ainsi que son Champion, pour  
 les combats soufferts a remporté vne couronne  
 d'honneur, & de gloire immortelle. Tout le  
 voisinage n'a jamais reçu de cette Cité, que  
 toute courtoisie, tout bon accueil, toute sorte  
 de profits & émolumens. Quelle ingratitude  
 pour tant de biens, ne luy rendre que du mal!  
 Tous voisins & Neutraux y sont également  
 bien receus, comme ils experimentent chascun  
 jour, selon la Neutralité qu'elle a tousiours  
 conservé exactement: pourquoy luy tant en-

vier, & l  
 tels cœurs  
 nulle gene  
 estre, plu  
 cela mett  
 sie: il est b  
 berté de l'  
 celui, de  
 veuillanc  
 picque qu  
 qu'ils nou  
 & ce peup  
 mer ses bi  
 rer d'estre  
 ler l'indif  
 garde à v  
 Mais si  
 de Dieu,  
 action, c  
 apparenc  
 mais qui  
 qu'ils sem  
 vorer. Ca  
 peau d'vn  
 qui prend  
 ron n'en  
 qu'il en e  
 l'éveiller,  
 vne men  
 avec tant  
 homme de  
 à l'aise le  
 Suivant le



1637\_053.jpg



## *Histoire de nostre Temps.*

53

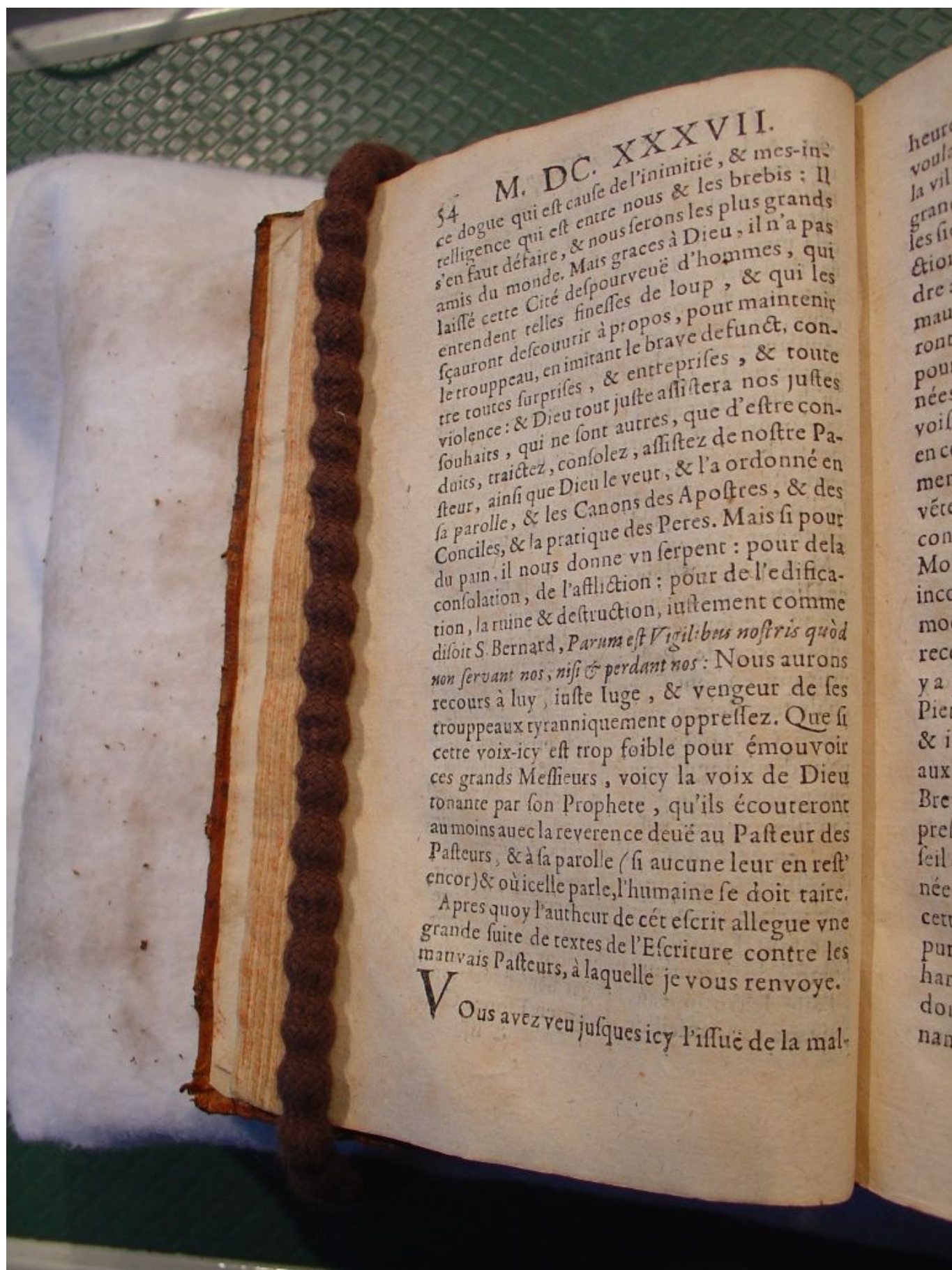
vier, & luy vouloir oster? Il n'y peut avoir en tels cœurs qu'une faim d'or & de grandeur, mais nulle générosité. Que si l'affection paroist, peut estre, plus grande à l'endroit d'aucun, & que cela mette quelqu'un de nos voisins en jalousie: il est bien cruel de vouloir empêcher la liberté de l'affection, & qu'on n'ayme davantage celui, de qui on croit recevoir plus de bienveillance, & de bien-faits. Si cette jalousie picque quelqu'un, elle est bien-aisée à guérir: qu'ils nous fassent du bien à l'égal, ou à l'envi, & ce peuple est si généreux, & si enclin à aimer ses bien-faiteurs, qu'ils se peuvent assurer d'estre également aimez, sans toutefois violer l'indifférence publique, que nostre police garde à un chacun.

Mais si aucuns doivent craindre le Jugement de Dieu, & des hommes pour cette meschante action, ce sont ceux qui portent le nom & les apparences de Pasteurs de ce troupeau, mais qui en font si peu la charge, & l'œuvre, qu'ils semblent n'avoir autre visée, qu'à le dévorer. Car à quoy a esté bon de priver le troupeau d'un dogue courageux, & vigilant, & qui prenoit bien garde, que le loup, ou le larron n'en approchast: mais au moindre bruit qu'il en entendoit, allarmoient un chacun pour l'éveiller, & le faire courir au larron? & ce par une menée si malicieusement composée, & ce avec tant d'artifices? Que peut répondre tout homme de jugement, sinon pour partager plus à l'aise le troupeau, son gardien étant mort: Suivant le Conseil des loups en Esope. C'est

d iij



1637\_054.jpg



54 M. DC. XXXVII.  
 ce dogue qui est cause del'inimitié, & mes-intelligence qui est entre nous & les brebis : Il s'en faut défaire, & nous serons les plus grands amis du monde. Mais graces à Dieu, il n'a pas laissé cette Cité despourveüe d'hommes, qui entendent telles finesses de loup, & qui les sçauront descourir à propos, pour maintenir le troupeau, en imitant le brave defunct, contre toutes surprises, & entreprises, & toute violence : & Dieu tout juste assistera nos justes souhaits, qui ne sont autres, que d'estre conduits, traictez, consolez, assistez de nostre Pasteur, ainsi que Dieu le veut, & l'a ordonné en sa parolle, & les Canons des Apostres, & des Conciles, & la pratique des Peres. Mais si pour du pain, il nous donne vn serpent : pour de la consolation, de l'affliction : pour de l'edification, la ruine & destruction, iustement comme disoit S. Bernard, *Parum est Vigilibus nostris quod non servant nos, nisi & perdant nos* : Nous aurons recours à luy, iuste luge, & vengeur de ses troupeaux tyranniquement oppressez. Que si cette voix-icy est trop foible pour émouvoir ces grands Messieurs, voicy la voix de Dieu tonante par son Prophete, qu'ils écouteront au moins avec la reverence deuë au Pasteur des Pasteurs, & à sa parolle (si aucune leur en rest' encor) & où icelle parle, l'humaine se doit taire.

Après quoy l'auteur de cét escrit allegue vne grande suite de textes de l'Escripture contre les mauvais Pasteurs, à laquelle je vous renvoye.

**V**ous avez veu jusques icy l'issuë de la mal-

heure  
 voul  
 la vill  
 grand  
 les sic  
 ction  
 dre à  
 mau  
 ront  
 pour  
 nées  
 voisi  
 en ce  
 men  
 vete  
 con  
 Mo  
 inco  
 moc  
 reco  
 ya  
 Pier  
 & i  
 aux  
 Bre  
 pres  
 seil  
 née  
 cet  
 pur  
 har  
 don  
 nan



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**